

AUCUNE AUTORITÉ EN VALEURS MOBILIÈRES NE S'EST PRONONCÉE SUR LA QUALITÉ DES PARTS VISÉES PAR LES PRÉSENTES, ET TOUTE PERSONNE QUI DONNE À ENTENDRE LE CONTRAIRE COMMET UNE INFRACTION.

LES FONDS ET LES TITRES DES FONDS OFFERTS AUX TERMES DU PRÉSENT DOCUMENT NE SONT PAS INSCRITS AUPRÈS DE LA SECURITIES AND EXCHANGE COMMISSION DES ÉTATS-UNIS ET NE SONT VENDUS AUX ÉTATS-UNIS QU'AUX TERMES DE DISPENSES D'INSCRIPTION.

MODIFICATION N° 2 DATÉE DU 23 SEPTEMBRE 2024

**APPORTÉE AU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ DATÉ DU 30 MAI 2024, MODIFIÉ PAR LA
MODIFICATION N° 1 DATÉE DU 12 AOÛT 2024**

(le « **prospectus simplifié** »)

Fonds canadien équilibré de croissance Précision MD (parts de série A, de série I, de série F et de série D)

Fonds canadien de croissance modérée Précision MD (parts de série A, de série I, de série F et de série D)

Fonds d'actions MD (parts de série A, de série I, de série F et de série D)

Fonds croissance de dividendes MD (parts de série A, de série I, de série F et de série D)

Fonds d'actions canadiennes MD (parts de série A, de série I, de série F et de série D)

Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD (parts de série A)

(les « **Fonds** »)

1. INTRODUCTION

Le prospectus simplifié est par les présentes modifié de la façon décrite dans la présente modification n° 2. À moins d'indication contraire expresse, les expressions utilisées dans la présente modification n° 2 ont le sens qui leur est donné dans le prospectus simplifié.

Le 27 août 2024, Gestion financière MD inc. (le « **gestionnaire** ») a décidé de remplacer certains sous-conseillers en placement des Fonds.

Le prospectus simplifié est modifié par les présentes pour refléter le changement mentionné ci-dessus dans les rubriques indiquées ci-après.

2. REMPLACEMENT DE CERTAINS SOUS-CONSEILLERS EN PLACEMENT

- a) Les renseignements présentés à la page 2 sous la rubrique « Sous-conseillers » relativement au Fonds canadien équilibré de croissance Précision MD sont modifiés par la suppression de la cinquième puce se rapportant à Gestion de portefeuille Triasima inc. dans son intégralité.

- b) Les renseignements présentés à la page 3 sous la rubrique « Sous-conseillers » relativement au Fonds canadien de croissance modérée Précision MD sont modifiés par le remplacement intégral de la deuxième puce se rapportant à Placements Montrusco Bolton inc. par ce qui suit :
- Aux termes d'une entente datée du 12 juillet 2012, Gestion de placements Hillsdale inc. (Toronto, Ontario).
- c) Les renseignements présentés à la page 3 sous la rubrique « Sous-conseillers » relativement au Fonds d'actions MD sont modifiés par la suppression de la deuxième puce se rapportant à Gestion de portefeuille Triasima inc. dans son intégralité.
- d) Les renseignements présentés à la page 3 sous la rubrique « Sous-conseillers » relativement au Fonds croissance de dividendes MD sont modifiés par le remplacement intégral de la deuxième puce se rapportant à Placements Montrusco Bolton inc. par ce qui suit :
- Aux termes d'une entente datée du 12 juillet 2012, Gestion de placements Hillsdale inc. (Toronto, Ontario).
- e) Les renseignements présentés à la page 3 sous la rubrique « Sous-conseillers » relativement au Fonds d'actions canadiennes MD sont modifiés par la suppression de la deuxième puce se rapportant à Gestion fHilde portefeuille Triasima inc. dans son intégralité.
- f) Les renseignements présentés à la page 3 sous la rubrique « Sous-conseillers » relativement au Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD sont modifiés par la suppression de la deuxième puce se rapportant à Gestion de portefeuille Triasima inc. dans son intégralité.
- g) Le tableau « Sous-conseillers » qui débute à la page 5 est modifié par la suppression des rangées se rapportant à Gestion de portefeuille Triasima inc. et à Placements Montrusco Bolton inc. dans leur intégralité.
- h) Les renseignements présentés à la page 43 sous le titre « Sous-conseillers » de la rubrique « Détails du Fonds » du Fonds canadien équilibré de croissance Précision MD sont remplacés intégralement par ce qui suit :

Gestion de placements Hillsdale inc., de Toronto (Ontario)

Jarislowky, Fraser Limitée, de Montréal (Québec)

Gestion de placements Manuvie limitée, de Toronto (Ontario), Manulife Investment Management (US) LLC, de Boston (Massachusetts), aux États-Unis, et Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited, de Causeway Bay, à Hong Kong

Gestion d'actifs 1832 S.E.C., de Toronto (Ontario)

Walter Scott & Partners Limited, d'Édimbourg (Écosse)

- i) Les renseignements présentés à la page 49 sous le titre « Sous-conseillers » de la rubrique « Détails du Fonds » du Fonds canadien de croissance modérée Précision MD sont remplacés intégralement par ce qui suit :

Gestion de placements Manuvie limitée, de Toronto (Ontario), Manulife Investment Management (US) LLC, de Boston (Massachusetts), aux États-Unis, et Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited, de Causeway Bay, à Hong Kong

Gestion d'actifs 1832 S.E.C., de Toronto (Ontario)

Gestion de placements Hillsdale inc., de Toronto (Ontario)

- j) Le premier paragraphe sous le titre « Sous-conseillers » de la rubrique « Détails du Fonds » du Fonds d'actions MD, à la page 51, est remplacé intégralement par ce qui suit :

Pour les titres canadiens : Gestion de placements Hillsdale inc., de Toronto (Ontario); Jarislowsky, Fraser Limitée, de Montréal (Québec)

- k) Les renseignements présentés à la page 55 sous le titre « Sous-conseillers » de la rubrique « Détails du Fonds » du Fonds croissance de dividendes MD sont remplacés intégralement par ce qui suit :

Gestion de placements Hillsdale inc., de Toronto (Ontario)

Gestion d'actifs 1832 S.E.C., de Toronto (Ontario)

- l) Les renseignements présentés à la page 62 sous le titre « Sous-conseillers » de la rubrique « Détails du Fonds » du Fonds d'actions canadiennes MD sont remplacés intégralement par ce qui suit :

Gestion de placements Hillsdale inc., de Toronto (Ontario)

Jarislowsky, Fraser Limitée, de Montréal (Québec)

- m) Les renseignements présentés à la page 96 sous le titre « Sous-conseillers » de la rubrique « Détails du Fonds » du Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD sont remplacés intégralement par ce qui suit :

Gestion de placements Hillsdale inc., de Toronto (Ontario)

Jarislowsky, Fraser Limitée, de Montréal (Québec)

QUELS SONT VOS DROITS?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les 2 jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds ou d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois de la province ou du territoire pertinent.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

ATTESTATION DES FONDS, DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR

DES FONDS SUIVANTS :

**FONDS CANADIEN ÉQUILIBRÉ DE CROISSANCE PRÉCISION MD
FONDS CANADIEN DE CROISSANCE MODÉRÉE PRÉCISION MD
FONDS D' ACTIONS MD
FONDS CROISSANCE DE DIVIDENDES MD
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES MD
FONDS COLLECTIF D' ACTIONS CANADIENNES GPPMD**

La présente modification n° 2 datée du 23 septembre 2024, avec le prospectus simplifié daté du 30 mai 2024, modifié par la modification n° 1 datée du 12 août 2024, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

EN DATE du 23 septembre 2024

(signé) « Pamela Allen »

Pamela Allen
Chef de la direction
Gestion financière MD inc.

(signé) « Rob Charters »

Rob Charters
Chef des finances
Gestion financière MD inc.

**Au nom du conseil d'administration de
Gestion financière MD inc., à titre de fiduciaire, de gestionnaire et de promoteur des Fonds**

(signé) « Alex Besharat »

Alex Besharat
Administrateur

(signé) « Massimo Ceschia »

Massimo Ceschia
Administrateur

ATTESTATION DU PLACEUR PRINCIPAL

DES FONDS SUIVANTS :

**FONDS CANADIEN ÉQUILIBRÉ DE CROISSANCE PRÉCISION MD
FONDS CANADIEN DE CROISSANCE MODÉRÉE PRÉCISION MD
FONDS D' ACTIONS MD
FONDS CROISSANCE DE DIVIDENDES MD
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES MD
FONDS COLLECTIF D' ACTIONS CANADIENNES GPPMD**

À notre connaissance, la présente modification n° 2 datée du 23 septembre 2024, avec le prospectus simplifié daté du 30 mai 2024, modifié par la modification n° 1 datée du 12 août 2024, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

EN DATE du 23 septembre 2024

Au nom de Gestion MD limitée, placeur principal des Fonds

(signé) « Pamela Allen »

Pamela Allen
Chef de la direction
Gestion MD limitée